
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 14 février 2024 à 19h en visioconférence

PV adopté et publié le 03/05/2024.

Présents (15) : Marion CRANIER - Jo HEBEL - Thierry GALVIN - Danielle GILET - Michel HOUBINE – Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Pierre SIONNEAU - Corinne VERMEIL.

Excusés (6) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Alexis HUAULMÉ - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jérôme PORTIER.

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévann PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h00, par Julien LAHAIE.

1. Point sur les adresses mails fédérales et les conséquences

Présenté par Stévann PICHON – Directeur Général de la Ligue

La fédération versait 480 000 € pour les adresses mails. 120 licences Office étaient accordées sans raison d'être (départ, décès...).

À partir de la prochaine saison, ligues et comités devront prendre en charge certaines licences :

- Pour les comités : 5 adresses mails, dont 2 obligatoires, seront prises en charge par la fédération (l'adresse générale et celle du président). Chaque comité choisira les 3 autres adresses à sa disposition. S'ils ont besoin de plus d'adresses, elles seront facturées à compter du 1^{er} juillet 2024 : 82,37€/an/adresse office 365.
- Pour la ligue : 15 adresses disponibles, dont 10 seront imposées.

Actuellement, la Ligue dispose de 37 adresses mails au total.

La ligue n'utilisera plus le nom de domaine « ffhandball », mais « handball-paysdelaloire.fr ».

Le comité 44 est disposé à payer la facture, ne souhaitant pas changer son mode de fonctionnement actuel, notamment l'accès au « one.drive » de la fédération.

Le comité 53 se contentera des 5 adresses proposées, suffisantes actuellement.

Stévann se charge d'envoyer aux comités le listing de toutes les adresses mails fédérales actuelles.

1. Point financier sur l'exercice comptable 2023

Présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

L'expert-comptable est venu au siège de la Ligue les 5 et 6 février 2024, dans le but de certifier les comptes 2023. Il se dégage un excédent de 108 000 €. Les provisions d'indemnités de départ en retraite et de congés payés ont augmenté le bénéfice, passant de 103 à 108 K€, tout comme les formations ITFE, l'apprentissage, la hausse du nombre d'inscrits en formation, les matchs de l'Équipe de France...

Les situations budgétaires données à chaque président de commission sont fiables.

Un pré-budget a été réalisé au vu des budgets reçus des commissions. Pour les plus gros budgets (ITFE / Pôle / CTA), certaines sommes ont été ajustées. Alexis a validé les premiers éléments.

2. L'arbitrage du Handensemble

Présenté par Corinne VERMEIL – Présidente de la commission Handensemble

Corinne avait adressé un mail à la CTA en décembre dernier, relatif à l'absence de désignation d'arbitres sur les matchs de Handensemble. Elle est mécontente de ne pas avoir reçu de réponse.

Il y a des référents arbitrage dans chaque comité, qui connaissent bien leurs arbitres. Ils peuvent eux aussi proposer des arbitres pour ces compétitions. Le parahand arrive en secteur compétition et il faudra bien désigner. D'autant plus que certains arbitres sont volontaires pour siffler ces matchs.

Michel informe que le référent arbitrage de son comité interrogera les arbitres, mais s'étonne que ce soit au comité de le faire, alors que la CTA désigne pour tout le territoire. Des propositions seront cependant faites auprès de la CTA.

Pierre souligne l'importance de cadrer ces championnats, car beaucoup de reports sont observés. Les matchs changent assez souvent. Il faudrait stabiliser les rencontres. Il y a peut-être un problème de compétences des arbitres : arbitrer du hand sourd est en effet très différent.

Un regroupement est prévu le 31 mars à Pornic et peut servir de support de formation. Les comités seront en copie pour diffusion auprès de leurs arbitres susceptibles d'être intéressés.

Corinne rappelle la demande de Marc de Sousa, responsable arbitrage du parahand, souhaitant la liste des arbitres pouvant arbitrer ces rencontres. La Ligue n'a pas répondu à sa demande.

→ Stévann propose qu'au sein de la commission Handensemble, une personne répertorie les arbitres et fasse le relais auprès de la CTA.

Le Hand Fauteuil à 6 est lancé.

Chaque territoire doit s'organiser pour qualifier un ayant droit pour le 28 avril. Il y aura 4 finalités de zone ensuite. Nous avons 2 ayants droit en Pays de la Loire, dont 1 au titre de la Ligue Centre Val de Loire, rattachée avec nous. 1 ayant droit pour la Nouvelle Aquitaine. Les finalités auront lieu le week-end du 11 et 12 mai 2024.

Un appel à candidature a été lancé pour accueillir ce plateau. Le finaliste ira le dimanche 2 juin à la Maison du Hand pour disputer le tournoi final. La fédération est support pour cette manifestation.

Coupe de France de Hand Fauteuil à 4.

40 clubs dans toute la France. Le règlement est identique au handball valide. Charge aux clubs de se désinscrire s'ils ne veulent pas jouer la coupe.

Mise en place d'une classification selon le handicap pour favoriser la majorité du public en situation de handicap. Il ne faut pas dépasser 17 points sur le Hand Fauteuil à 6 et 12 points sur le Hand Fauteuil à 4, une personne valide comptant pour 5 points. Obligation d'avoir 1 femme sur le terrain.

3. Finalités de zone de championnat Hand Fauteuil à 6

Présenté par Corinne VERMEIL – Présidente de la commission Handensemble

Corinne propose d'accueillir la finalité de zone du championnat Hand Fauteuil à 6, les 11/12 mai 2024 sur le territoire des Pays de Loire. La fédération prend en charge les péréquations.

Vote de principe, sous réserve de la compatibilité du cahier des charges.

Délibération :

15 votants

Proposition validée avec 93% voix pour, 7% d'abstention.

4. Point sur la réalisation des posters « Equipes de France »

Présenté par Marion CRANIER – Présidente de la Commission Communication/ Evènementiel

Suite à la décision du comité directeur du 31 janvier dernier, une communication a été réalisée à destination des clubs et des comités, afin de connaître leurs besoins.

1 pack de 50 posters par club + 1 par comité.

14 réponses seulement, soit 2 350 posters.

La ligue va se charger de faire les envois à chaque club par colis suivi, à l'adresse du club, le vendredi 23 février.

5. L'arbitrage sur le Beach Hand

Présenté par Annaïck RICHARD – Présidente de la commission Service aux clubs

Les inscriptions aux Intercomités Beach 2024 approchent et nous devons préparer aussi le volet arbitrage.

Voici les infos sur l'arbitrage, diffusées lors de la visio pôle Beach fédéral du 9 janvier, notamment dans la rubrique "Accompagner les Territoires".

Cette année, un travail est prévu avec les territoires pour déléguer la formation Beach aux ITFE en 2025.

Création d'une formation Accompagnateur Juges Arbitres Nationaux le 1^{er} week-end de mars.

Formation IFFE « Juge accompagnateur de Beach ».

Au niveau de l'arbitrage, poursuivre la formation de binômes jeunes (IC). Pour le moment, pas de règles de limite d'âge.

Jérôme Rolland indique qu'en vue des Intercomités, des réunions vont être mises en place par territoire. Des ressources et documents pédagogiques seront mis à disposition pour aider les CTA pour les formations spécifiques Beach (mise à disposition d'outils et de moyens humains).

En collaboration avec Patrick Marais, la Sarthe avait proposé un binôme féminin aux Intercomités de Beach 2023 à Lacanau. Benoist Ménard était pris en charge sur les séances de détection et la préparation Beach.

Un binôme "garçons" avait suivi l'an dernier une visio proposée par la Ligue. Sans suite pour le moment car les jeunes n'étaient pas disponibles sur le week-end de compétition.

En 2024, où en sommes-nous pour les Intercomités ?

Intercomités Jeunes : dans le cahier des charges fédéral, il est mentionné qu'il est obligatoire de fournir au moins une paire d'arbitres pour prétendre participer aux phases intersecteurs (compétitions les 1^{er} et 2 juin 2024) avec clôture des inscriptions au plus tard le **14 mai**.

Le comité 72 va participer aux Intercomités 2024 et proposera donc des binômes. Objectif idéal : 2 filles, 2 garçons.

Patrick Marais a déjà évoqué le sujet avec des membres de la CTA.

Le Comité 44 ne souhaite pas participer cette année, mais il propose une série de tournois de Beach courant mai.

Le Comité 85 prépare sa participation pour la saison 2025.

Il pourrait donc être intéressant d'envisager une formation arbitrage Beach Jeunes pour anticiper la prochaine saison. Éventuellement sur les temps de préparation Beach du calendrier sarthois, si cela peut être facilitant.

Cécile Vraux est la référente Beach de la Ligue.

Annaïck demande si le 85 est intéressé pour engager des arbitres dès cette année.

6. Point sur la flamme olympique :

Présenté par Annaïck RICHARD – Présidente de la commission Service aux clubs

Projet proposé par la FFHandball en partenariat avec la Caisse d'Épargne dans le cadre du relais de la Flamme Olympique.

Nous avons la chance d'avoir 4 dates sur notre territoire, nous sommes donc sollicités pour mettre à disposition un animateur Handball, afin de promouvoir la pratique :

Date	Localisation	Ville
Mardi 28 mai 2024	Maine-et-Loire	Angers
Mercredi 29 mai 2024	Mayenne	Laval
Mardi 4 juin 2024	Vendée	Les Sables-d'Olonne
Mercredi 5 juin 2024	Loire-Atlantique	La Baule

Les animateurs mobilisés doivent :

- être majeurs
- faire partie d'un club local ou d'un comité départemental/régional
- être capables d'animer sportivement tout type de public (petits et grands, personnes en situation de handicap...)
- être capables de parler de leur discipline (connaissance du sport et de ses spécificités...)
- veiller à la sécurité du public accueilli sur le terrain de jeu (lancers de ballons...)

Merci de nous indiquer pour le mardi 13 février dernier délai la personne que vous souhaitez proposer au sein de votre Comité, ou à défaut d'un club proche du site.

Informations à nous communiquer concernant l'animateur :

- Nom d'usage, Nom de naissance, Prénom
- Sexe, Nationalité, date de naissance, lieu de naissance
- Email, téléphone

Michel regrette que nous n'ayons pas d'informations sur ce partenariat. La Caisse d'Épargne n'est plus partenaire, tout comme Lidl. Ils nous ont abandonnés, contrairement au Conseil départemental qui nous soutient. Nous répondrons à la sollicitation du Conseil départemental.

- ➔ La Caisse d'Épargne a sélectionné 2 sports : le basket et le hand. Il faut leur trouver une personne pour animer les ateliers.

Dominique souligne les nombreuses sollicitations qui ne cessent d'affluer...

Thierry précise que le Comité 44 sera présent à St Sébastien et non à La Baule. Comme le souligne Corinne, le 5 juin correspond à la date des Petits Princes à Nantes...

Danielle demande si une personne de la Ligue sera présente et si un cahier des charges a été établi.

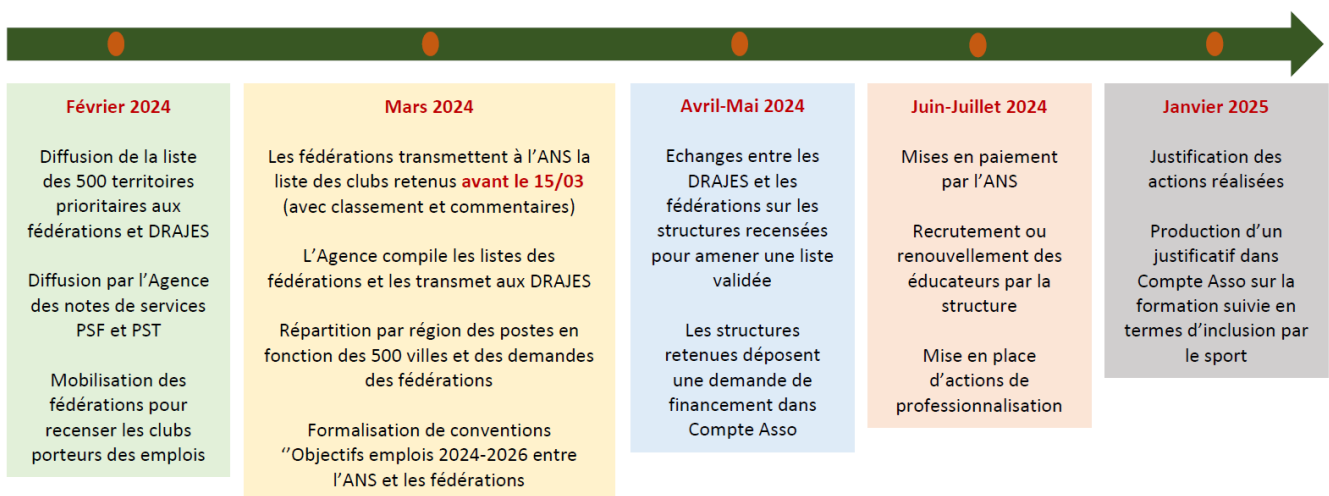
- ➔ Personne de la Ligue pour l'instant... Un cahier des charges sera diffusé.

7. Opération 1 000 postes d'éducateurs socio-sportifs - Identification des clubs cibles

Présenté par Stévann PICHON & Jean-Christophe KNOCKAERT – Directeur Général & CTS

Voici les points clés à retenir pour ces emplois avec financement public :

- ⇒ La cible principale est les clubs situés dans un des 567 territoires prioritaires. Il semble qu'il s'agisse de villes, celles notamment particulièrement touchées par les émeutes de 2023.
- ⇒ Le financement de l'emploi est de 20 000 €/an en provenance de l'ANS (pendant 3 ans). 50% du coût global doit être supporté par le club ou autres financeurs. Le coût global de l'emploi ne peut donc pas être inférieur à 40 000 € annuels !
- ⇒ Lancement des 1^{ers} financements à l'été 2024 via le Compte Asso, une fois les clubs porteurs de ces emplois identifiés et validés
- ⇒ Etapes importantes :



Liste des 29 structures concernées en Pays de la Loire par rapport aux 567 villes concernées par le déploiement :

Comités	Communes	Clubs
44	Châteaubriant	AL Châteaubriant
	Saint Herblain	
	Saint Nazaire	Saint Nazaire - Kraken HB
	Nantes	HBC Nantais - ASPTT Nantes - Laëtitia Nantes - Porterie HB - RACC Nantes - Les Neptunes
	Rezé	ASB Rezé - Atlantique Rezé HB
	Clisson	Clisson
	Orvault	Orvault
49	Angers	Angers SCO - Angers Lac de Maine - Angers HBC
	Cholet	Cholet
	Trélazé	Trélazé
53	Evron	Evron
72	Coulaines	Comite 72
	Le Mans	CSC Le Mans - MSH 72 - AS Etival - JCM HB - ACSAC Le Mans - ESH Pays du Mans
	Allonnes	JS Allonnes
85	La Roche/Yon	La Roche Vendée Hb

Sur cette liste transmise, un comité peut soutenir le projet si le club est inexistant ou pas assez développé. La fédération nous demande de recenser l'ensemble des clubs potentiellement intéressés. 1 000 postes pour la France entière et tous sports confondus. Si certains clubs candidatent, ce n'est donc pas acquis... Sont concernés des postes d'éducateur socio-sportif, pas d'entraîneur...

Jo informe que le HBC Nantais est intéressé. Les 40 000 € annuels annoncés correspondent à quelle catégorie de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) ? Avant de s'engager, les clubs ont besoin de connaître la fiche de poste, s'il faut pérenniser l'emploi au bout des 3 ans...

- ➔ Le salaire correspond au groupe 4 brut chargé de la CCNS.
- ➔ Jean-Christophe ajoute que les structures doivent proposer un CDI à la personne. Il n'y a pas de cahier des charges mais une liste d'actions. 2 directions :
 - intervenir dans les quartiers ayant subi des émeutes, quartiers et écoles ;
 - contribuer à l'inclusion par le sport.

Ces postes sont créés en priorité pour les clubs. Un comité ne peut pas créer un poste pour son compte.

La pérennisation d'un emploi existant est éligible.

Selon Thierry, un éducateur spécialisé en CDI n'a pas le même profil qu'un éducateur sportif. Au bout des 3 ans, quand les aides ne sont plus versées, les clubs ne pourront pas supporter le financement... 40 000 € est une somme conséquente ! Cet emploi ne répond pas à la demande des clubs. Avis défavorable pour ce dispositif.

Comme le souligne Jo, s'agissant de poste spécialisé travaillant en relation avec les professionnels de l'inclusion, quelle formation est prévue ? Quel suivi ?

- ➔ Jean-Christophe précise que le salarié doit être titulaire d'une carte professionnelle, avoir de l'expérience, suivre un parcours de formation en lien avec la thématique de l'insertion. Les éducateurs sportifs que nous formons actuellement ne peuvent pas répondre à cette offre, le contenu inclusion et insertion ne figurant pas dans leur formation. Il est possible de recruter un éducateur sportif handball, mais il devra se former pour exercer sa mission. L'État a créé ces postes pour répondre aux besoins de la société, pas à ceux des clubs...

Il faut communiquer très tôt avec les clubs. Une newsletter sera envoyée uniquement aux clubs concernés. Une visioconférence leur sera proposée pour présenter le dispositif.

Le classement des dossiers reçus sera à valider en comité directeur le 6 mars.

8. Rectificatif sur les médailles proposées à la FFHandball

Présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Suite à une erreur dans la lecture du texte fédéral, Alain POISSENOT ne peut pas prétendre à la médaille fédérale de platine, car il doit y avoir au minimum 15 ans entre la médaille d'or et celle de platine. La liste des nominés devient :

1. Thierry Foussard – Médaille OR
2. Jean-Philippe Sommereisen – Médaille BRONZE
3. Gérard Gallo – Médaille ARGENT
4. Pierre SIONNEAU – Médaille PLATINE

9. Divers

Dans le cadre des Interpôles Masculins à Bouguenais et St Sébastien, des actions sont envisagées avec les Instituts Médico-Éducatifs de Bouguenais, qui souhaitent développer la pratique dans leur club. Un tournoi est prévu le mardi, mercredi ou jeudi midi, sur un créneau d'1h15.

Clôture de la réunion à 20h36.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Anne RÉMOND
Secrétaire Générale Adjointe

